



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 03 mars 2023

Procès-verbal N°22/03/2023

Le 03 mars 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Ambrosino Eric, Bruyère-Isnard Thierry, Bernard Julien, Chalvet Caty, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Rio Jean-Luc, Séraidarian Nathalie, Rodier Muriel. Margotton Magalie, Solignac Michelle

Absents excusés : Blanchart-Dabrowsky Noémie,

Procurations :

Antioniotti Danièle à Laurant Thierry, Delorme David à Jean-Luc Rio, Jean Brundo à Thierry Bruyère-Isnard,

La séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR après modification :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 06 janvier 2023
- 3- Compte administratif 2022 Commune
- 4- Compte administratif 2022 Eau et Assainissement
- 5- Compte administratif 2022 Médiathèque
- 6- La restauration scolaire à compter du 01 mars 2023
- 7- Nouveaux tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023
- 8- Actualisation des tarifs mis en œuvre par la commune (locations diverses, photocopies...)
- 9- Orientations budgétaires 2023
- 10- Contrat de mandataire avec le SDEA pour le projet d'extension du cabinet médical
- 11- Conseil municipal des jeunes, leurs projets
- 12- Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (2)

Il rappelle que la séance est ouverte au public en plus de sa diffusion en direct, sur Facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant

1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en rajoutant le point suivant :

Convention avec l'association « 30 millions d'amis » qui sera traitée en en point 12. De ce fait, les questions diverses seront traitées en point 13.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14



2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 06 janvier 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

3- Compte administratif 2022 Commune

Mr le Maire, sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal et qui ont déjà été examinés en commission de travail, fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2022.

Il attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent plus important. C'est ce qui a été fait cette année. Les charges de personnels en augmentation s'expliquent par l'augmentation du point d'indice, mais aussi une situation particulière de reprise à temps complet suite à un mi-temps thérapeutique avec une adaptation du poste. De plus, la fin des aides d'état sur les contrats aidés du service technique, explique également cette augmentation des dépenses.

Notre budget prévisionnel en ce qui concerne le fonctionnement a été exécuté à hauteur de 79%. Avec des recettes de fonctionnement en augmentation de plus de 35 000 €. Il est important de noter que nous continuons à avoir un équilibre budgétaire satisfaisant.

En 2020, notre ration de désendettement en année de Caf brute était de 17. Pour 2021, ce ratio passe à 4,78 et pour 2022, ce ratio passe à 4,34.

Les débats étant clos, Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Le nombre de votants passe à 12 car Monsieur le Maire était porteur d'une procuration.

Mme Solignac, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le compte administratif 2022 et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

- la somme de 72 210,86 € au compte 1068 investissement en dépense
- la somme de 89 343,59 € au compte 001 déficit d'investissement reporté
- la somme de 269 087,83 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

4- Compte administratif 2022 Eau et Assainissement

Mr le Maire sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal et qui ont déjà été examinés en commission de travail, fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2022.

Il attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent de fonctionnement plus important Cette année est bien meilleure que l'année précédente. La majorité des dépenses d'investissement sont toutes reportées sur 2023 et c'est la raison pour laquelle il y a un excédent d'investissement reporté.

Jean-Luc Rio demande si les dettes des habitants concernant les factures d'eau sont prévues par le percepteur ainsi que leur montant. Le percepteur est en charge des recouvrements et nous précisera s'il faut inscrire ces sommes au budget 2023. Mr le maire précise qu'il a téléphoné à plusieurs personnes pour permettre de récupérer des sommes d'un montant de 5000 €. Par rapport aux syndicats environnants qui gèrent l'eau et l'assainissement, le prix de nos abonnements et le prix du M3 de l'eau et l'assainissement sont peu élevés. Nous avons augmenté les abonnements de l'eau et de l'assainissement l'année dernière et il n'y aura pas lieu de les augmenter pour 2023.

Les débats sont clos. Mr le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Le nombre de votants passe à 12 car Monsieur le Maire était porteur d'une procuration.

Mme Solignac, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le compte administratif 2022 et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

- la somme de 177 019,09 € au compte 001 excédent d'investissement
- la somme de 29 070,90 € euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

5- Compte administratif 2022 Médiathèque

Il s'agit d'un compte administratif relativement simple avec peu de dépenses d'investissement. Les recettes sont une subvention qui provient du budget communal.

La personne actuellement en poste à la médiathèque va faire valoir son droit en retraite. Le maire précise que la médiathèque sera réorganisée et nous espérons que de nouveaux bénévoles viendront pour renforcer l'équipe. Jean-Luc Rio demande pour quelle raison il y a une baisse du nombre d'adhérents. Magalie Margotton explique que la crise du COVID 19 a été un frein à la fréquentation qui a encore diminuée en 2022. Mr le Maire espère que la médiathèque prendra un nouveau départ.

Les débats sont clos. Mr le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Le nombre de votants passe à 12 car Monsieur le Maire était porteur d'une procuration.

Mme Solignac, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le compte administratif 2022 et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

- la somme de 1 865,75 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	1	11

6- La restauration scolaire à compter du 01 mars 2023

Joanne Dusautoir présente la nouvelle organisation de la restauration scolaire avec la cuisine mise en place par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. La première semaine est concluante, des repas de qualité et équilibrés. Monsieur le Maire rappelle le choix des élus de prendre en charge la différence de prix des repas qui actuellement sont au tarif maximum de 3,28 €. Il sera délibéré une augmentation à compter du **1^{er} septembre 2023** mais qui ne couvrira pas le montant du prix des repas facturé par la Communauté de Communes. C'est un choix politique qui aura un impact sur les dépenses de fonctionnement. Mais la qualité a un prix précise Monsieur le Maire.

7- Nouveaux tarifs de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2023

Il est maintenant nécessaire de voter les nouveaux tarifs qui seront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023. Le reste à charge est à la commune environ 10 000 €.

Prix du repas 6.87 € facturés à ce jour par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Tarifs 1 € par l'état remboursé 3 €

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

Tarifs 2 € puis 2.50 €

Contre	Abstention	Pour
0	3	11

Tarifs 3.28 € puis 3.80 €

Contre	Abstention	Pour
1	3	10

8- Actualisation des tarifs mis en œuvre par la commune (locations diverses, photocopies...)

En réunion de travail, les divers tarifs de locations des espaces publics mais aussi des services rendus ont été actualisés. Il est présenté un document synthétique incluant l'ensemble des tarifs à compter du 03 mars 2023.

Photocopies	TARIFS
A4 NB particulier Recto	0,20 €
A4 NB particulier Recto Verso	0,40 €
A4 couleur Particulier Recto	1,00 €
A4 couleur Particulier Recto verso	2,00 €
A3 couleur Particulier	2,00 €
A4 NB Association Recto	GRATUIT MAXIMUM 30 EX
A4 NB Association Recto Verso	GRATUIT MAXIMUM 30 EX
A4 couleur Association	0,20 € MAXIMUM 30 EX

A3 couleur Association	0,40 € MAXIMUM 30 EX
Extrait cadastral	
Relevé de propriété	2,00 €
A4 NB	2,00 €
A3 couleur	4,00 €
Matériels en location extérieur locaux pour particuliers (le matériel est à prendre sur place)	
Table	2€ + CAUTION 200€
Chaise	0,50 € + CAUTION 100€
Matériels en location extérieur locaux pour associations	
Table	GRATUIT + CAUTION 200 €
Chaise	GRATUIT + CAUTION 100 €
Emplacements extérieurs hors marché sans électricité	
Camion vente ambulante à la journée	40,00 €
Cirque et autre animation à la journée	40,00 €
Location vidéo projecteur par association	10 € + CAUTION 200€
Location salle des fêtes : Sono, Vidéo projecteur, Eclairages scène non accessible aux particuliers	
Location salle des fêtes habitants de la commune	Caution de 300 €
1 journée	300 € + CAUTION 1000 €
2 journées consécutives	400 € + CAUTION 1000 €
Location salle des fêtes hors commune	
1 journée	400 € + CAUTION 1000 €
2 journées consécutives	500 € + CAUTION 1000 €
Location salle des fêtes personnel communal	
1 journée	GRATUIT 1/AN + CAUTION 1000 €
2 journées consécutives	100 € 1/AN + CAUTION 1000 €
Location salle des fêtes Assoc COMMUNALES (Si besoin sono, éclairage scène etc Caution de 500 €)	
1 journée activité régulière de l'association	GRATUIT + CAUTION 1000 €
Réunion	GRATUIT + CAUTION 1000 €
Location salle des fêtes Assoc hors commune (si besoin sono éclairage caution de 800 €)	
1 journée	200 € + caution de 1000 €
Réunion 1h à 3h	150 € + caution de 1000 €
Domaine public : Marché du vendredi et du lundi	
Utilisation du courant électrique	2,00 €
Mètre linéaire	0,50 €
Domaine public : Commerce Ambulant 1 fois par semaine à l'année	
1 fois par semaine à l'année	TARIFS 350,00 €
Occupation domaine public Terrasse Commerce	
prix au M2	6,00 €
Fête foraine	3 € le mètre linéaire de façade commerciale
Prix au M linéaire incluant l'électricité	
Location petite salle des fêtes au 1er étage Association	
Réunion 1h à 4h	Gratuit mais pas de WC

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

9- Orientations budgétaires 2023

Monsieur le Maire présente sous forme synthétique l'ensemble des projets en cours ou avenir qu'il conviendra d'intégrer dans notre budget 2023 en fonction de notre capacité financière.

Projet	Coût estimatif	Remarque
La Forêt communale	RAR 1031,20 € dépenses + ?	
Rénovation Salle des fêtes	Restes à réaliser : 222 879,67 € (Récap Marché Dépenses 474 701,89 €) Prévoir 77 000 € en dépenses en + des RAR	RAR de 269 273,60 euros Subventions : DETR = 90 000 € Régions = 100 000 € toujours en attente accord Département = 79 273,60 €
CIMETIERE	RAR 840 € + ?	Reprise concessions phase 3 Voir avec Estelle
PUP VOIRIE AMENAGEMENT	DEPENSES + RECETTES	Un projet d'aménagement derrière le cimetière. Les pétitionnaires financent le projet
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	11 584 €	
Projet Cœur de Village	120 000 TTC euros demande de subventions DETR 40% et CD 40%	Passage sécurisé de la rue des mineurs, Placette gare et voie douce sur le quai uniquement.
SIGNALETIQUE COMMUNICATION PATRIMOINE	RAR 10 530 € - 5388 € payé sur 2023 soit 5142 restant + prévoir 5000 € en + sur 2023	On poursuit la signalétique et le chgt des "lames" suite à des chgts de commerces. On engage une réflexion sur la signalétique du patrimoine ferroviaire.
Etude programmatique. Bâtiment à vocation médicale/ Paramédical et commercial autour de la pharmacie	APS et APD par architecte : 24451 HT assistance MO par SDEA : 9787 HT total : 34238 HT demande de Sub DETR 40%	On doit être prêt pour fin septembre ! Pour demande subventions 2024
Etude vestiaire et salle associative et implantation tennis/paddle	APS 5460 HT APD et permis de construire 3960 HT subvention demandée DETR mais pas obtenu à ce jour	On peut poursuivre l'étude avec notre architecte pour le bâtiment multi associatif et le projet avec le club de tennis des Vans
Aménagement aire de service et Aire de Repos camping-Car	Projet global : 75000 HT subventions demandées : DETR et CD	On attend la possibilité de déposer ce dossier à la Région sur le projet " Pleine nature. Pour avoir un financement à 80%.
Aire de jeux	24 000 € RAR Dépenses Déjà réglé 25461,60 € jeux + sol à ajouter 11 000 €	RAR Recettes 15 000 € Subv Région + Atout ruralité 9047 €
Aménagement carrefour RD104/RD351. Route de Gagnières	Etude réalisée	C'est au Conseil départemental de prendre des décisions budgétaires.
Etude Rue Gaston Roussel. Aménagement de la mairie jusqu'à la salle des fêtes	A reporter sur le budget 2023 : 7900 €	Assistance de maîtrise d'ouvrage du SDEA .On attend le retour du projet.
ACHAT DE TERRAINS	PREVOIR SOMME EN CAS DE BESOIN : 500 / 1000 €	
TRAVAUX VOIRIES COMMUNALES	<u>Atout ruralité pacte routier 2022</u> + Route du mazel : 26412 € dont 7648 € de subventions obtenus + Route de petit Brahic soutènement 5364 € dont 1788 € de subv <u>Atout ruralité Pacte routier 2023</u> + Rte des moulins 19 355 € dont 6451 € de subv	
Achat de matériels	Nouvelle tables et chaises pour la salle des fêtes ; montant estimé à	

Travaux bâtiments communaux	Détail des sommes plus ou moins engagés : -Ecole Maternelle Chaudière = 2 000,64€ -Tuyaux cheminée 12m école primaire = 3 231 € -A prévoir la réfection du toit de la sacristie	
ORGANIGRAMME SERRURES BAT MAIRIE	DEVIS DE 14 820 € A ACTUALISER	En attente

10- Contrat de mandataire avec le SDEA pour le projet d'extension du cabinet médical

Dans la continuité du projet de l'amélioration de l'offre de santé, il faut poursuivre notre démarche et maintenant passer à la phase d'étude et de choix d'un architecte. Pour cela, Monsieur le Maire propose de se faire accompagner par le SDEA. Une convention d'assistance de maîtrise d'œuvre pour un montant de 24 467,20 € HT soit 3,5% de l'enveloppe prévisionnelle des travaux. Pour 2023, le montant de la prestation conduisant à l'APS et l'APD s'élèvera à 9 787 € HT (à prévoir au budget 2023).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de passer cette convention avec le SDEA.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

11- Conseil municipal des jeunes, leurs projets

Joanne Dusautoir fait état des projets que souhaitent mener à bien, les élus du Conseil Municipal des Jeunes. Ils sont diversifiés et extrêmement intéressants. Résumé du compte rendu de la réunion du 13 février 2023, pendant leur mandat ils souhaitent :

- Pouvoir disposer d'une salle de réunion
- Faire des actions ciblées (enfants malades, Hôpitaux...)
- Mettre en œuvre des activités avec les personnes âgées
- Nettoyer la Claysse
- Sensibiliser les habitants sur la propreté du village
- Construire un skate parc
- Installer des bancs sur les lieux de promenades
- Interdire la chasse les mercredis, samedis et dimanches
- Réfléchir à la création d'un musée
- Réfléchir à la création d'une salle de sports et activités sportives.

12- Convention avec l'association 30 millions d'amis

Pour permettre de lutter efficacement contre la prolifération des chats dans le village, monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention. Cette convention permet de procéder à la stérilisation des chats errants sur la commune. Cette opération financée à 50% par la convention s'élève à 540 € pour la mairie.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

13- Informations diverses

Monsieur le Maire indique que le montant des taux imposition (taxe foncière et taxe d'habitation) font toujours l'objet de débat dans le cadre de la préparation du budget. Cette année, la taxe d'habitation est supprimée pour l'ensemble des habitants. La taxe d'habitation pour les résidences secondaires pourra être augmentée mais cette année son augmentation est liée à celle de la taxe foncière. Il ne sera pas opportun de modifier son taux. Dans certains territoires (zone tendue en matière de parc locatif), il pourra y avoir une augmentation différenciée de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Il faudra attendre le mois de juin pour savoir si notre territoire est concerné par cette éventualité de différenciation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. A suivre donc.

Les activités des mois à venir :

- Le carnaval organisé par l'amicale des parents d'élèves de Saint Paul le Jeune / Banne avec les professeurs des écoles aura lieu le vendredi 14 mars à 10h avec un beau défilé en perspective.
- Une proposition de l'ADAPS pour l'organisation du feu de la Saint Jean (date à affiner) autour du 24 juin
- Une fête de la bière artisanale le dimanche 28 mai : Ça va faire Malt !
- L'Inauguration de la Salle des fêtes le 1^{er} avril à 18h avec concert du groupe SPLASH offert aux habitants à 20h30
- Le bar « le dolmen » qui a changé de nom souhaiterait utiliser la scène en face de son bar. Le conseil municipal n'y est pas opposé mais les modalités restent à définir.

L'ensemble des débats dans leur intégralité sont disponibles sur la page Facebook de la commune

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Thierry Bruyère-Isnard

Thierry Laurant

